

Communiqué

L'ACFA déplore un premier cas de déportation vers le Rwanda, en Alberta

EDMONTON, LE 11 MARS 2010 - Ce matin, l'ACFA a fait parvenir une lettre au ministre de Citoyenneté et Immigration Canada, l'honorable Jason Kenney, afin de demander son intervention dans un premier cas de déportation en Alberta. En effet, l'ACFA a appris cette semaine qu'une personne d'origine rwandaise, établie au Canada depuis cinq ans et à Edmonton depuis bientôt trois ans, serait renvoyée vers le Rwanda demain matin.

La présidente de l'ACFA, madame Dolorèse Nolette, appuie la sortie publique de la FCFA du Canada et déplore la situation : « Nous suivons le dossier de très près. Avec tout ce que nous entendons sur la situation au Rwanda et au Burundi, nous ne comprenons toujours pas que le gouvernement canadien soit prêt à renvoyer des gens vers ces pays. Ce sont des membres de notre communauté qui sont visés par ces renvois et nous continuerons de leur venir en aide. J'invite toute personne, qui se trouverait dans cette situation, à communiquer avec nous rapidement.»

L'ACFA conseille donc aux ressortissants du Burundi et du Rwanda qui seraient frappés par la mesure de renvoi de briser l'isolement et d'agir sans délai. Des possibilités de recours judiciaires d'urgence pourraient sauver des cas. L'appui d'un avocat à cette étape est fortement conseillé. L'avocat ne doit pas être nécessairement basé en Alberta, le choix peut porter sur un avocat basé n'importe où au Canada. Les Centres d'accueil et d'établissement peuvent aussi fournir un appui. Bien que chaque cas soit unique, les procédures sont identiques. Les gens peuvent aussi consulter le site Web de l'ACFA au www.acfa.ab.ca où l'information à ce sujet sera postée sous peu.

Rappelons que le 23 juillet dernier, le gouvernement du Canada a levé le moratoire sur les renvois vers le Burundi et le Rwanda. Les ressortissants du Burundi et du Rwanda, sans statut au Canada, avaient jusqu'au 23 janvier 2010 pour déposer une demande de résidence permanente pour raisons humanitaires afin de ne pas risquer la suspension de leur permis de travail et le renvoi immédiat. Paradoxalement, le ministère des Affaires étrangères recommande aux Canadiens d'éviter tout voyage non essentiel dans ces pays, «en raison d'incursions possible de la part de divers mouvements rebelles armés». À la demande des représentants des communautés Burundaise et Rwandaise, l'ACFA a entamé des actions d'appui politique aux ressortissants concernés par la mesure de levée de moratoire. En plus des actions politiques, l'ACFA a organisé des sessions d'information en collaboration avec d'autres partenaires à Edmonton, Brooks et Calgary et a donné des appuis individuels à ceux qui le demandaient.

Depuis 1926, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la communauté francophone de l'Alberta. Son rôle est de faire valoir les intérêts de cette dernière et d'assurer son développement global.

-30-

Pour informations :
Isabelle Laurin, directrice des communications
Secrétariat provincial de l'ACFA
T 780.466.1680, poste 222
C 780.904.5700
i.laurin@acfa.ab.ca